

# Mieux qu'un vœu pieux, les «jobs jobs jobs» de Charles Michel sont devenus réalité

Le bulletin  
de Charles Michel

Certes, le gouvernement Michel est tombé prématurément. N'empêche: il n'a guère chômé en quatre ans et des poussières. Durant deux semaines, L'Echo dresse le bilan de cette coalition suédoise. Aujourd'hui, le volet emploi.

**NATHALIE BAMPS**

«La première priorité, celle qui nous obsède, c'est l'emploi.» Cette petite phrase, elle est tirée de la toute première déclaration gouvernementale que Charles Michel a faite à la Chambre. C'était le 14 octobre 2014. Et en effet, l'emploi a été l'une des grosses obsessions du gouvernement fédéral durant toute la législature.

On ne comptera plus le nombre de fois où le slogan «jobs jobs jobs» né en 2015 lors du 1er anniversaire du gouvernement, aura été martelé sur tous les fronts par le Premier ministre. A la tribune de la Chambre, dans la presse, dans la com' du MR, sur les réseaux sociaux. Et peu à peu, ce slogan s'est concrétisé dans les chiffres. Mois après mois, année après année, le nombre de jobs créés s'est accumulé sur la table du gouvernement comme une pile de legos. On a commencé doucement: 40.000 emplois en 2015, puis 59.000 en 2016, 65.000 en 2017, 58.000 estimés pour 2018. Faites le compte: 222.000 emplois nouveaux ont été créés depuis le début de la législature, et 40.000 sont encore attendus en 2019 (d'après les estimations de la BNB).

Autre indicateur parlant, le taux d'emploi, qui va passer la barre des 70% (70,1% précisément) en 2019. En début de législature, il n'était encore

que de 67,2%. On s'approche donc doucement de l'objectif européen fixé à 73,2% pour 2020.

Parallèlement, le chômage a reflué. Le taux de chômage harmonisé (version Eurostat) est passé, sous la législature Michel I, de 8,6% à 6,3%. Fin octobre 2018, on ne comptait donc plus que 337.612 chômeurs complets indemnisés, plus de 100.000 de moins qu'en 2015 (458.642 chômeurs). Tout cela a évidemment eu un impact sur les dépenses de l'Onem, qui ont reculé de 30% sur la législature, une économie de 2,9 milliards d'euros.

Voilà pour les principaux chiffres. Mais ces résultats ne sont pas venus tout seuls. Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, aura probablement été l'un des plus productifs de ce gouvernement, multipliant les plans pour remplir la feuille de route que les quatre partis s'étaient fixés: «mener une politique de croissance visant à renforcer la compétitivité et assurer que les entreprises créent des emplois supplémentaires.»

## Des wagons de mesures

Et donc, comment s'y sont-ils pris? La première mesure qui a été prise dans ce sens, c'est le saut d'index (robotant les salaires et allocations sociales de 2%), assorti par la suite d'une modification de la loi de 1996

sur la compétitivité. Le saut d'index aura permis aux entreprises d'économiser 2,6 milliards d'euros en coût salarial, de quoi améliorer un peu leur compétitivité. A cela est venue s'ajouter la révision de la loi de 1996 cadrant les hausses de salaires. L'un dans l'autre – et tant qu'on y est, ajoutons-y aussi le tax shift (lire L'Echo des 22-23-24 décembre), le handicap salarial qui pesait sur les entreprises depuis 1996 a pu être complètement résorbé. Reste encore à réduire le handicap salarial historique (datant d'avant 1996), évalué à 11% par la FEB.

En 2016, après avoir lancé une grande table ronde sur le «travail faisable et maniable» avec les partenaires sociaux, Kris Peeters a également sorti un plan «flexibilité du

travail» décliné en 10 points. Il guidera une bonne partie de son action politique durant le reste de la législature. On y trouve, outre la réforme de la loi de 1996, des objectifs en matière de formation, une grande réforme du temps de travail (annualisation, assouplissement des heures supplémentaires, horaires flottants, télétravail, épargne sur les congés, intérim à durée indéterminée, starters jobs, travail de nuit dans l'e-commerce).

Toutes ces mesures ont contribué à faire grimper les statistiques des créations d'emplois, mais les chiffres ont régulièrement été contestés par les syndicats et l'opposition, ces derniers dénonçant une précarisation des emplois (la FGIB estime que 53% des emplois créés sont à temps par-

tiel, 6% sont des emplois saisonniers ou intérimaires).

Kris Peeters ne s'est pas contenté de prendre des mesures pour stimuler l'emploi. Il a agi également sur l'autre levier, celui du chômage et de l'inactivité. Objectif: rendre le travail plus intéressant (financièrement), en jouant du bâton envers les inactifs.

Des restrictions ont été prises de manière à dissuader les prépensions (relèvement des conditions d'accès) et les interruptions de carrière. Le gouvernement Michel a aussi durci l'accès aux allocations d'insertion (limitation à trois ans, nouvelles conditions d'âge), ce qui a fait baisser drastiquement le nombre de personnes y ayant accès (entre 2015 et 2017, 43.000 personnes ont été exclues).

## COMMENT A ÉVOLUÉ L'EMPLOI SOUS MICHEL I ?



## Des indépendants et PME chouchoutés

**Les baisses de cotisations sociales, de l'Isoc et l'amélioration sensible du statut des indépendants figurent parmi les plus belles plumes libérales au chapeau de ce gouvernement.**

**MATHIEU COLLEYN**

C'est incontestable, la prédominance libérale de ce gouvernement Michel aura bénéficié aux travailleurs indépendants comme aux petites et moyennes entreprises. Pas étonnant, ce tissu socio-économique est le terreau électoral du MR qui héritait à nouveau de cette compétence en 2014. Désormais libéré des résistances, principalement socialistes, qui avaient marqué les exécutifs précédents dans ce domaine, il a pu s'en donner à cœur joie. Dans la continuité des réformes engagées auparavant par une autre libérale francophone, Sabine Laruelle.

C'est Willy Borsus qui empocha le précieux portefeuille ministériel, avant de le transmettre à Denis Ducarme pour devenir ministre-président wallon. Le changement de ministre, conséquence directe du changement de majorité intervenu en 2017 au niveau régional wallon n'aura pas dévié le gouvernement fédéral de sa course en la matière. À la grande satisfaction de l'Union des classes moyennes (UCM) qui, aujourd'hui, évoque un «bilan globalement positif qui aura rendu l'entreprenariat plus sexy».

Commençons par un cheval de bataille de ce gouvernement: réduire l'écart entre les statuts d'indépendant et d'employé. Au cours de cette législature, le congé de maternité des indépendantes est ainsi passé de 8 à 12 semaines avec une dispense de cotisations sociales de un trimestre. La mesure s'accompagne de l'octroi de 105 titres-services. Autre changement pour les indépendants malades: depuis 2017, la période carence a diminué de moitié. L'indemnisation commence désormais au bout de 14 jours d'incapacité contre un mois auparavant.

### **Plus de 6.000 étudiants entrepreneurs**

Autre motif de satisfaction pour l'UCM, l'élargissement du droit de passerelle, une assurance-revenu qui comprend une indemnité jusqu'à 12 mois suivant la cessation d'activité, même si celle-ci est liée à des raisons économiques. Le dispositif est assorti d'une couverture maladie-invalidité durant la même période.

Les fins de carrière des indépendants ont également été réformées. «La pension minimum des indépendants est désormais alignée sur les montants de la pension minimum du régime salarié», rappelle le cabinet de Denis Ducarme. La pension minimum des indépendants a été augmentée de 18% au cours de la législature. Il pointe d'autres avancées comme la suppression des limites d'activité pour les plus de 65 ans avec

**«La réduction générale des cotisations patronales de base a franchi une étape historique.»**

**DENIS DUCARME**  
MINISTRE DES PME ET  
DES INDÉPENDANTS

carrière complète, les mesures favorisant le travail des pensionnés indépendants et l'accès au deuxième pilier de pension étendu aux indépendants en personne physique.

Le gouvernement Michel se sera également attaqué à la réforme des dispenses de cotisations, procédure aussi lourde que décourageante qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, passera de 6 à un mois. En matière d'accès au financement pour les PME, citons l'introduction d'un tax shelter pour starters et scale-ups qui permet aux particuliers, réduction d'impôt à la clé, d'investir dans de nouvelles entreprises.

Mais il est temps d'aborder l'autre pilier de la politique gouvernementale dans cette compétence: la diminution des cotisations sociales et patronales. Les premières furent progressivement baissées de 22 à 20,5%, rappelle-t-on chez Denis Ducarme. Des réductions spécifiques de cotisations ont été introduites et «la mise en place du statut d'étudiant entrepreneur est un succès puisqu'ils sont aujourd'hui 6.163», ajoute-t-on.

La réduction des cotisations patronales fut quant à elle une pierre angulaire de la politique d'amélioration de la compétitivité des entreprises menée par le gouvernement de Charles Michel. L'exonération totale de ces cotisations pour le premier emploi et les réductions jusqu'au sixième emploi passent pour une des clés de la création d'emploi en Belgique. «Une mesure

phare», dit l'UCM qui a donné une bouffée d'oxygène aux entreprises prêtes à embaucher. Les cotisations patronales de base ont baissé de 32,4 à 30% en 2016 et en 2018, entrainant en vigueur une nouvelle réduction jusqu'à 25%.

### Effet pervers

Les PME furent également bénéficiaires de la baisse générale de l'impôt des sociétés qui est passé de 33 à 20%. Mais cette chute spectaculaire n'est accessible que si le patron de l'entreprise s'octroie une rémunération d'au moins 45.000 euros brut, ce qui reste en travers de la gorge de l'UCM. L'Union ne digère pas non plus la «pénalité» des 5% de cotisation prélevée d'office sur la différence entre la rémunération perçue et ce minimum. Cette contrainte fut naturellement introduite pour éviter un effet massif de mises en sociétés. À noter que l'UCM a également regretté un manquement dans le tax shift dont l'effet pour les PME serait amoindri par l'indexation insuffisante de la borne salariale. Une limite en dessous de laquelle les PME bénéficient de réductions. Cette mauvaise surprise touche directement les bas salaires, déplore l'UCM.

Outre ces critiques globales, certains dans l'opposition, Ecolo surtout, pointent un manque de politiques vers des secteurs d'avenir, au regard des enjeux environnementaux du moment par exemple.

## EN SUSPENS LE JOBSDEAL, DOSSIER INACHEVÉ

Il représentait l'une des dernières pièces du **grand puzzle sur lequel s'était appliqué Kris Peeters** durant toute la législature. Le jobsdeal, ou Pacte pour l'emploi, annoncé le 25 juillet dernier lors de la conclusion des accords budgétaires de l'été, n'a pas pu être finalisé. Juste avant la chute du gouvernement, le ministre de l'Emploi a réussi à faire passer un certain nombre de mesures en conseil des ministres. Mais **elles ne sont pas encore votées au Parlement**. L'équipe Michel (sans la N-VA) ne désespère pas d'obtenir des votes au coup par coup sur les différents points du pacte. Pour rappel, ce jobsdeal visait à **répondre aux problèmes de pénuries sur le marché du travail**. Il comportait 28 mesures allant d'incitant fiscaux pour la formation des demandeurs d'emploi aux métiers en pénurie, au crédit temps thématique axé sur la formation, de nouvelles **restrictions dans les allocations de chômage** (accentuation de la dégressivité), d'un nouveau durcissement dans l'accès aux prépensions, de travail d'intérêt général pour les chômeurs, de réforme des salaires (liaison à l'ancienneté),... **N.B.**